

Enquêteur auditeur au sein de la Haute autorité de l'audit

Contexte

Depuis le 1er janvier 2024, la Haute autorité de l'audit (H2A) succède au Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) en application de l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 qui transpose la directive dite CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*).

Autorité publique indépendante, dotée de la personnalité morale, la H2A est l'autorité de régulation de la profession de commissaires aux comptes et, dans l'exercice de leur mission de certification des informations en matière de durabilité, des organismes tiers indépendants et des auditeurs des informations en matière de durabilité en France. Elle assure la surveillance des professionnels et veille au respect de la déontologie et de l'indépendance. Elle diligente des enquêtes et prononce des sanctions. Elle assure également la coopération européenne et internationale des régulateurs d'audit. L'effectif actuel de la Haute autorité est d'environ 65 personnes.

Au sein de l'autorité, le rapporteur général dispose d'un service pluridisciplinaire composé d'enquêteurs avec des profils d'auditeur et de juriste expérimentés, chargés de réaliser les investigations sous la direction opérationnelle d'un directeur et avec le soutien de deux superviseurs juridiques. Ce service est chargé de procéder aux enquêtes préalables à l'ouverture éventuelle de procédures de sanction.

Les poursuites concernent essentiellement des manquements commis par les commissaires aux comptes dans le cadre de l'exercice de leur profession et pouvant aboutir à des sanctions professionnelles et pécuniaires.

Missions

Au sein d'une équipe d'enquêteurs, sous la double supervision d'un directeur des enquêtes et de superviseurs juridiques, vous réaliserez seul ou en binôme des enquêtes administratives et serez chargé(e) de :

(i) la réalisation d'actes d'enquête : demandes de communication de documents, visites dans les locaux professionnels, auditions de commissaires aux comptes, de dirigeants d'entreprise ;

(ii) la rédaction d'analyses préparatoires :

- analyse de l'organisation et de la qualité des procédures des cabinets ;
- vérification de la correcte exécution de la mission de commissariat aux comptes pour les mandats sélectionnés, au regard des normes d'exercice professionnel et des principes comptables applicables, et appréciation de l'adéquation de l'opinion émise ;
- vérification de la compatibilité des missions non audit par rapport à la réglementation en vigueur (code de déontologie, code de commerce ...) ;
- vérification du respect du code de commerce pour les autres thèmes d'enquêtes ;

(iii) prendre part aux relations entretenues avec d'autres autorités de régulation nationales (AMF, ACPR) et étrangères (PCAOB et autres) ou relevant de l'autorité judiciaire comme de juridictions financières.

Profil et qualité requises

- senior manager dans un cabinet d'audit avec une expérience minimum de 8 ans en audit légal ;
- solides compétences techniques en commissariat aux comptes : normes d'audit (NEP et normes d'audit internationales ISA), IFRS, principes comptables français, réglementation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé, spécificités sectorielles (banque, organismes d'assurance, mutuelle, OPCVM), contrôle interne et système d'information ;
- esprit d'analyse et de synthèse ;
- très bonne qualité rédactionnelle ;
- éthique, fermeté, diplomatie, et dynamisme ;
- capacité à travailler en équipe ;
- aisance dans l'utilisation des outils informatiques ;
- anglais professionnel.

Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :

Monsieur Laurent Berlioz, directeur de l'administration générale et des ressources humaines laurent.berlioz@h2a-france.org

Monsieur Julien Mourre, directeur des enquêtes julien.mourre@h2a-france.org

Téléphone : 01 80 40 75 00.